



9 Place de la Maison des Activités
Route de Fontaneilles
12640 RIVIERE SUR TARN
Tel : 05 65 59 80 74
Fax : 05 65 59 80 75
E-mail: mairie-rivieresurtarn@wanadoo.fr
Site internet : www.rivieresurtarn.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE RIVIERE SUR TARN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mardi 30 Juin 2020

à 18 H 30

Présents : Christian FORIR, Bernard POURQUIÉ, Martine MABILDE, Christophe CARRAT, Bernard MAURY, Pierrette PORTALIER, Françoise GRITTI, Alain VAISSETTE, Odile BLAYASSI, Marie-Noëlle MORIN, David PORTALIER, Anaïs MALIRAT, Christiane GABRIAC, Patrick SALSON

Absent(e) ou excusé(e) : Frédéric BADAROUX

Procuration :

Secrétaire de séance : Anaïs MALIRAT

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

1/ Présentation des orientations budgétaires

Le budget 2020 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 3 000 000,00 € :

- 1 792 000,00 € sont inscrits à la section de fonctionnement et 1 208 000,00 € la section d'investissement.
- 528 500 € sont affectés à la section d'investissement.
- 171 698.60 € sont affectés au budget du Lotissement afin d'en établir l'équilibre.

Budget stable et maîtrisé avec une capacité d'autofinancement quasiment doublée entre 2018 et 2019 et maintenue en 2020.

2/ Vote des taux d'imposition de fiscalité directe locale

Pas de majoration des taux des impôts locaux en 2020.

TAXE FONCIERE BATI : 17,09 %

TAXE FONCIERE NON BATI : 82,73 %

➤ Adopté à l'unanimité

3/ Complexe sportif de Millau Transfert de charges

Vote du montant du transfert de charges et de la dotation de compensation dans la cadre du projet de complexe sportif de Millau.

➤ Adopté à 13 Voix Pour et 1 Abstention

4/ Indemnité de Conseil allouée au Comptable du Trésor pour la durée du mandat

Vote de l'indemnité de conseil au Comptable du Trésor Public.

➤ Adopté à 11 Voix Pour, 1 Voix Contre, 2 Abstentions

5/ Crise COVID-19 attribution d'une prime exceptionnelle au personnel

Vu que les agents communaux ont été soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer en présentiel la continuité du service public pour faire face à l'épidémie de covid-19, il est proposé le vote d'une prime exceptionnelle COVID 19 afin de valoriser la réactivité, l'implication et la capacité d'adaptation des agents communaux tout particulièrement mobilisés lors de la période de confinement, pour assurer en présentiel la continuité du service public.

➤ **Adopté à l'unanimité**

6 / Création et suppression de poste au service administratif

En raison de la réussite au concours de Rédacteur Territorial d'un agent du service administratif, il convient de supprimer un emploi d'adjoint administratif et de créer un emploi de Rédacteur Territorial à temps non complet (20 heures hebdomadaires).

➤ **Adopté à l'unanimité**

7/ Prolongation du CDD espaces verts

Création d'un poste du 01 au 03 juillet 2020 et du 03 au 14 août 2020 pour l'entretien des espaces verts.

➤ **Adopté à l'unanimité**

TRAVAUX, AMENAGEMENTS

8/ Travaux de réfection sur la voirie communale

Des travaux de réfection de la voirie communale (bicouche Grave-Emulsion) sont à réaliser sur les secteurs suivants : Suège / Le Samonta / Le Lebus / VC n°1 (Cabanis, Four à chaux).

Le devis de l'entreprise SEVIGNE est présenté pour un montant des travaux de 30.946,80 € TTC.

➤ **Adopté à l'unanimité**

9/ Acquisition et vente de parcelles quartier du Mouret

Dans le cadre d'une possible extension du nouveau quartier résidentiel du Mouret, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'opportunité d'achat de deux parcelles permettant de modifier éventuellement l'implantation de la gendarmerie et dans l'avenir de créer de nouvelles parcelles pour le lotissement. En attente de plus d'informations de la part d'Aveyron Habitat quant à l'acquéreur.

D'autre part, suite à la délibération n°20191217-053 du 17 décembre 2019, fixant les prix de vente des lots du lotissement, et suite à la rétractation des acquéreurs des lots n°3 et n°5, Monsieur le Maire informe que ces deux derniers lots sont à nouveau disponibles à la vente, et que de nouveaux acquéreurs se sont manifestés.

10/ Projet de mutualisation des locaux OT pour la saison 2020 et convention de partenariat avec la Communauté de Communes

En raison de la crise du COVID-19, le Bureau d'Informations Touristiques de Rivière-sur-Tarn ne réouvrira pas cet été. La Commune, la CC et l'OT de Millau mettent donc en place une mutualisation de l'espace du bureau d'information touristique : une réflexion est à mener autour des Maisons France Services.

Pour la période du 1er juillet au 30 septembre 2020, l'Agence Postale est déplacée dans les locaux du Bureau d'Informations Touristiques, et quelques dépliants en libre-service sont laissés par l'OT de Millau qui assurera la gestion du stock.

La convention est consentie et acceptée à titre gracieux.

➤ **Adopté à l'unanimité**

ENFANCE, SANTE ET SOCIAL

11/ Révision des loyers des logements communaux

La commune loue 11 appartements dont elle est propriétaire répartis sur les villages de Rivière-sur-Tarn et Boyne. Les loyers sont révisibles chaque année en prenant comme base l'indice de référence des loyers (IRL). Il est proposé de voter pour une augmentation des loyers, à la date de révision prévue au contrat de bail passé avec le locataire sur la base de l'IRL (Indice de Référence des Loyers) chaque année et ce pour toute la durée du mandat.

➤ **Adopté à l'unanimité**

QUESTIONS DIVERSES

Covid-19 : Dépenses engagées

Monsieur le Maire propose d'établir un bilan précis des frais engagés dans le cadre du COVID-19 (masques, produits, heures supplémentaires du personnel communal dans le cadre des désinfections...).

SIVOM Tarn et Lumensonnesque : Présentation du RPQS

Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service eau et assainissement 2019.

Crue du Tarn du 12 Juin 2020

Les mesures prévues au Plan Communal de Sauvegarde ont été appliquées.

La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été demandé. En attente du décret.

Profil de baignade

Plage de Saint Hilarin : eaux de baignade surveillées par l'ARS. Un référent doit être désigné afin d'assurer la surveillance de la qualité de l'eau et l'affichage. Monsieur Patrick SALSON assurera cette fonction.

Demande de dégrèvement de taxe

Monsieur le Maire indique avoir été sollicité par des professionnels qui souhaitent être exonérés de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) en raison du COVID-19 ayant impacté leur activité. Cette question relève de la compétence de la Communauté de Communes.

Fourniture des repas scolaires

Le contrat avec la société CRM MARTEL a été résilié avec effet en date du 31 août. Un nouveau fournisseur devra être trouvé en privilégiant le circuit court.

Fin de séance à 20 Heures 30.

Le Maire
Christian FORIR.

